



Affichage obligatoire en entreprise

Par cosorio

Bonjour,

Merci d'avance pour tout élément de réponse apporté.

Je m'interroge sur la chose suivante : Au sein des mêmes locaux j'ai la société mère et deux (2) filiales. J'ai donc 3 pièces différentes pour chaque établissement et deux salles de réunion.

Ainsi, j'ai des obligations d'affichage, doit-je afficher (Règlement intérieur, dispositions relatifs à la non-discrimination, harcèlement etc...) dans chacune des salles et donc pour chaque établissement ? OU
Puis-je faire un affichage pour l'ensemble des locaux de manière générale.

Je précise que les effectifs de chacun des établissements ne dépasse pas les 12 salariés.

Merci du temps que vous consacrerai à ce post.

Bonne journée,

Ch.